

## Reprise de la séance

**M. Smith (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je faisais un bref rappel historique de l'industrie du gaz et ses répercussions sur les exportations. J'ai dit que je ne me proposais pas d'exposer les divergences qui, depuis longtemps, existent entre les principes de la libre entreprise et la doctrine socialiste. J'ai signalé ensuite que, d'après moi, l'institution d'une commission royale s'impose, car cet organisme pourrait être très utile à la fois au consommateur et au producteur.

Puis je me suis efforcé de faire savoir que j'admets la nécessité d'exporter les produits excédentaires de notre pays. On se souviendra peut-être que, d'après une évaluation prudente, nos réserves de gaz naturel s'établissent à environ 24 trillions de pieds cubes. J'ai ajouté qu'on évalue la demande intérieure du pays pour le prochain quart de siècle à environ 17 trillions et que l'augmentation annuelle des ressources de gaz est estimée, en se fondant simplement sur les résultats des recherches et de l'exploration actuelles, à plus de 2 trillions de pieds cubes.

Je ne suis pas mathématicien, mais ces chiffres indiquent clairement que, compte tenu de nos réserves de gaz naturel et de la demande prévue qu'on a pu calculer lors de certaines audiences concernant la consommation nationale, et compte tenu aussi de tous les programmes d'exportation, on estime que nous aurons un excédent de plus de 47 trillions de pieds cubes, d'après nos calculs actuels et le rythme de mise en valeur de nos ressources. Par conséquent, je crois que tous les députés ici présents peuvent en conclure que nous sommes, à vrai dire, bénis du ciel de posséder de pareilles quantités de ce produit précieux, qui dépassent de beaucoup nos propres besoins.

Il semble donc qu'une Commission de l'énergie qui, —je l'espérais,—serait établie par suite d'une résolution tendant à la création d'une commission royale, pourrait résoudre le problème que pose la mise au point de la meilleure politique à suivre en ce qui concerne l'exploitation de cette denrée au bénéfice tant du consommateur que du producteur. C'est en réalité sur ce point que j'ai conclu, en disant que la création d'une commission royale s'inspirait d'un véritable souci de sérieux et de sincérité, à cause d'un problème que jusqu'ici nous n'avions jamais eu à envisager, et aussi à cause de l'excédent croissant d'une seule des nombreuses ressources naturelles du pays.

Je dirai même que la première responsabilité de cette Commission consiste peut-être

à déterminer si le fait de retarder l'exploitation de cette ressource ne serait pas préjudiciable à l'économie de notre pays ou encore, —si nous pouvions prédire une conséquence que, j'imagine, il nous serait interdit d'annoncer en cette enceinte,—décider la question de savoir s'il serait dans le meilleur intérêt des Canadiens en général de faire en sorte que nos réserves de cette ressource ne soient pas exportées, mais gardées au Canada.

Comme je le disais au début, la Commission doit bien envisager la question de savoir si tarder à prendre une décision serait souhaitable en soi. Je ne veux pas traiter cette question uniquement sous l'angle qui intéresse le producteur, mais aussi en songeant au consommateur. Si je me mettais à la place d'un consommateur opposé à l'exportation du gaz naturel, j'invoquerais probablement l'argument auquel pensent tous les députés, savoir que l'exportation du gaz entraînera une augmentation du prix exigé du consommateur. Je ne veux pas nier cela; mais je m'empresse tout de même d'ajouter que, peu importe que le gaz soit utilisé uniquement au Canada ou qu'on en exporte, la demande plus forte influera sur le prix à la consommation.

Une sérieuse dispute fait rage dans ma propre ville, aujourd'hui, sur la question de savoir si oui ou non les prix du gaz y seront augmentés par suite de l'exportation de ce produit. A ceux qui seront chargés d'étudier ce problème, on fera sans doute remarquer que la demande générale de gaz monte le prix au-dessus du faible niveau où il s'est vendu ces vingt dernières années, que le gaz soit utilisé sur le marché intérieur ou sur le marché d'exportation, qu'il soit gardé au Canada ou vendu à l'étranger. Et voici pourquoi je dis cela. Voyez les régions qui ont profité de cette ressource durant de nombreuses années, et qui l'ont utilisée lorsqu'il n'existait aucun autre marché, puisqu'il n'y avait pas de réseau de transmission d'un endroit à l'autre, et vous constaterez que ces localités ont eu la chance de jouir de cet excellent produit à très, très bon marché. Toutefois, je ne vais pas m'en tenir à la situation qui existait dans ces régions.

Demandons-nous maintenant ce que l'exportation du gaz naturel signifiera pour le consommateur. Je le répète, lorsque la commission royale se réunira, elle devra premièrement se consacrer à un problème d'intérêt immédiat, celui de déterminer si, oui ou non, il convient de retarder la vente de ce gaz dans le pays même ou à l'étranger. La commission devra voir aussi quels seront les effets sur l'Est du Canada de l'exportation du gaz aux États-Unis. Je crois bien, moi aussi, que la compagnie actuelle *Trans-Canada Pipe Lines Limited* en arrivera, en se basant